



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Guyane

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2019 - 31/12/2019
Version	2019.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	28/09/2020

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP003
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Guyane
Période de programmation	2014 - 2020
Version	10.0
Numéro de la décision	C(2019)9134
Date de la décision	11/12/2019
Autorité de gestion	Région Guyane
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	22
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	23
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	23
1.f1) ATLSBS.....	24
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	28
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	29
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	29
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	30
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	32
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	34
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	36
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	38
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	40
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	43
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	43
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	46
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	48
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	48
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	48
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	51

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	51
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	57
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	58
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	59
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	60
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	62
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	64
Annexe II	65
Documents	76

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			2,41	18,51	13,02
	2014-2018			0,91	6,99	
	2014-2017			0,40	3,07	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019					93,00
	2014-2018			8,00	8,60	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019			1 030,00	93,81	1 098,00
	2014-2018			1 030,00	93,81	
	2014-2017			251,00	22,86	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	1,50	25,45			5,89	
	2014-2018	0,98	16,63	0,98	16,63		
	2014-2017	0,18	3,05	0,18	3,05		
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 733 062,56	85,98	2 085 646,28	37,89	5 504 899,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	234 721,07	14,80	234 721,07	14,80	1 586 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 921 320,74	66,17	4 514 028,27	37,71	11 971 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 489 995,39	61,49	1 852 172,47	25,37	7 302 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	17 379 099,76	62,60	8 686 568,09	31,29	27 761 899,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	0,73	47,02	0,73	47,02	1,55
		2014-2018	0,65	41,87	0,65	41,87	
		2014-2017	0,50	32,20	0,50	32,20	
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,73			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					436 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 722 628,70	44,13	2 254 974,46	21,07	10 701 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 176 900,00	89,49	1 548 320,00	43,61	3 550 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 899 528,70	53,79	3 803 294,46	25,90	14 687 000,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)		2014-2019			8 623 106,40	44,13	19 539 000,00
		2014-2018					
		2014-2017			6 240 734,79	31,94	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	635 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					290 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	9 786 648,42	73,06	4 638 318,59	34,63	13 395 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 121 509,25	49,41	2 211 537,11	51,51	4 293 809,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 076 417,08	41,96	1 505 109,27	30,42	4 948 482,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					647 000,00
Total	O1 - Total des dépenses	2014-2019	13 984 574,75	57,76	8 354 964,97	34,51	24 209 791,00

publiques						
-----------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019	0,27	7,93	0,27	7,93	3,41
		2014-2018	0,03	0,88	0,03	0,88	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)		2014-2019			8,00	40,00	20,00
		2014-2018			5,00	25,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	891 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					194 700,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	47 976,00	45,48	6 991,00	6,63	105 482,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 895 530,10	33,43	1 674 065,74	29,52	5 670 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					2 526,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 943 506,10	28,32	1 681 056,74	24,49	6 863 708,65

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2019			7,41	29,45	25,16
		2014-2018			7,41	29,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2019			7,41	29,45	25,16
		2014-2018			7,41	29,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2019			7,41	62,82	11,79
		2014-2018			7,41	62,82	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	88 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					194 700,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	110 828,12	55,41	45 383,06	22,69	200 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	454 269,71	26,63	371 719,25	21,79	1 705 767,29
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	685 655,00	48,52	685 655,00	48,52	1 413 222,71
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	11 739 341,17	245,08	3 362 512,57	70,20	4 790 081,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	180 212,93	102,39	4 329,53	2,46	176 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 170 306,93	153,72	4 469 599,41	52,17	8 567 771,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2019					2 100 000,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					1 884 720,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					700 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					2 584 720,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2019					0,01
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	40 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					730 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			82 550,46	26,67	309 545,40
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			82 550,46	7,65	1 079 545,40

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					35,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			98,19	110,66	88,73
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			98,19	110,66	88,73
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016			98,19	110,66	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	14 074 578,27	20,13	5 815 942,94	8,32	69 928 411,76
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 449 217,33	33,26	2 826 000,22	21,13	13 377 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	18 523 795,60	22,24	8 641 943,16	10,37	83 305 411,76

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1. MISE EN OEUVRE EN 2019 DU PDRG 2014-2020

1. Rappel de la maquette

La maquette du PDR de Guyane s'élève à 112 M€ de FEADER et 172 M€ en dépenses publiques totales (85 % de cofinancement sur l'ensemble des mesures). Cette maquette est répartie en 6 priorités, dont la P1 qui est transversale. L'assistance technique (AT) n'est pas incluse dans une priorité. Néanmoins, elle fait partie tout au long de ce RAMO de notre analyse que ce soit en termes de programmation que de paiement.

2. Modifications apportées au contenu du PDRG

Plusieurs propositions de modification du PDRG ont été soumises à la consultation écrite de Comité de suivi de décembre 2019.

Les axes majeurs de ces modifications sont les suivants :

- Modification de la Mesure 04 – TO411 : **L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été rajouté aux méthodes de sélection de la mesure 4.** Cet ajout permet d'ouvrir la possibilité de lancer de nouvelle méthode de sélection dans le cadre du PDRG en perspective de favoriser la structuration et la professionnalisation de filière.
- Section 07 du PDRG : **mise en conformité de la section avec la réallocation de la réserve de performance.** Suite à l'examen de performance, les priorités 3 et 5 n'ont pas atteint leurs valeurs intermédiaires. Par décision de l'AG, la réserve de performance des priorités 3 et 5 est réallouée à la priorité 4. En effet, la réserve de performance a été attribuée à la priorité 4, mesures 10 et 11 aux vues de la dynamique des contractualisations MAEC et BIO. En effet l'enveloppe initiale a été sous-estimée et s'avère insuffisante pour répondre aux besoins de crédit. Par conséquent, en ce qui concerne les priorités 3, 4, et 5, les cibles financières 2023 sont adaptées en fonction des changements du plan financier suite à la réallocation.
- Section 10 du PDRG : « Plan de financement » a été modifié à la suite de transfert entre mesures comme suit :
 - M10 – DP 4 : + 300 000 € soit un nouveau montant de 1 180 000 €
 - M10 – DP 5E : - 81 886.41 € soit un nouveau montant de 178 113.59 €
 - M11 – DP 4 : + 104 738,76 € soit un nouveau montant de 1 163 738.76 €
 - M16 – DP 3A : - 322 852.35 € soit un nouveau montant de 2 147.65
- Section 11 du PDRG : « plan des indicateurs » Les indicateurs cibles n'ont pas changé. Toutefois, les indicateurs financiers des DP 3A, 5E et de la P4 ont été modifiés.
- Section 13 du PDRG « éléments nécessaires pour l'évaluation relative aux aides d'état ». Le DP 2A M16 a été modifié, l'AG a procédé à une correction due à une mauvaise imputation du top up de la section 13 au TO 16.4 à la place du TO 16.2.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES REALISATIONS AU 31 DECEMBRE 2019

1. Etat d'avancement des réalisations au 31/12/19

Ce Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) est une photographie de la situation de la programmation FEADER du PDR GUYANE au 31 décembre 2019, les activités 2019 du programme y sont développées. Les données chiffrées mentionnées distinguent les quatre étapes d'une opération : programmation (décision de l'Autorité de Gestion faisant suite au comité de sélection), engagement (engagement juridique officiel de l'aide), paiement (paiement total ou partiel de l'aide), achèvement (opération achevée par le bénéficiaire et entièrement payée / soldée).

Au 31 décembre 2019, la programmation s'élève à 72 976 928.36€ en CT, soit 42.22 % de la maquette en CT. Ce sont 1950 projets qui ont été programmés, entre 2015 et 2019.

De plus, **31 671 277,88 € de FEADER** ont été payés aux porteurs de projets depuis le début de la programmation et 37 260 326.92€ en DPN. Le montant payé sur l'année 2019 s'élève à 14 472 369.21€ en FEADER et à 17 026 316.72€ en DPN.

L'autorité de gestion a respecté le profil de consommation de ses crédits puisqu'elle a atteint à la fin de l'exercice 2019 le seuil de dégagement imposé (30 883 203 €).

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2019, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2019 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits.

Un travail collaboratif piloté par le Pôle Affaires Européennes a été engagé en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Ainsi, plusieurs actions très concrètes ont été mises en œuvre par l'autorité de gestion pour respecter les principales échéances imposées par les règlements européens :

- **La modification du PDRG dans le cadre de l'exercice de la performance ;**
- **L'organisation de 8 comités régionaux de programmation des aides et d'1 comité régional de suivi des fonds européens ;**
- **L'organisation de réunions de travail régulières avec les services partenaires**, permettant de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations ;
- **Le renforcement de tableau de suivi en complément des tableaux « état d'avancement » déjà existants ;**
- **La mise en œuvre d'un groupe de technique (réunions DO) en vue : d'accélérer la mise en paiement des demandes et l'atteinte du DO (Dégagement d'Office) ;** Cette accélération passe par l'organisation de réunions mensuelles, avec les différents partenaires institutionnels (service instructeur, préfecture, DEAAF, AG, ASP etc.) Ces réunions permettent de lever les freins liés aux dossiers (déblocages des conventions, avenant, contrôle sur place etc.) Une mise en lien des différents acteurs pour un traitement optimisé des demandes de paiement.

2. Etat d'avancement de la contribution du PDR GUYANE aux domaines prioritaires

L'analyse de chaque mesure et TO permet de détailler leur contribution aux domaines prioritaires associés.

A noter, les mesures associées aux DP relèvent de contributions prioritaires identifiées à la section 5.2 et/ou

dans la section 8 du PDRG. Néanmoins pour la priorité 1 ce ne sont que des contributions secondaires.

- **Domaine Prioritaire 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

La priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure n'y contribue de manière directe. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissance ont été programmés et payés en tout ou partie, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, bien qu'ils contribuent indirectement également au DP de la P1. Les mesures 1 (formation), 2 (conseil), et 16 (coopérations) sont liées entre elles, car elles répondent à un besoin de la profession agricole. En raison de cette transversalité les appels à projet sont lancés de manière simultanée afin de permettre une cohérence dans les actions d'accompagnement entre la formation, le conseil, la coopération.

- **Domaine Prioritaire 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Au 31/12/2019, le montant payé au titre de cette priorité s'élève à 17 718 103.39€ en FEADER et de 20 844 827.52€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 6 969 881.11€ en FEADER et de 8 199 860.13€ en DPN.

Cette priorité regroupe 3 domaines prioritaires :

Le DP 2A contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole.

Au 31/12/2019, le montant payé au titre de cette priorité s'élève à 7 561 742.88€ en FEADER et de 8 896 168.09€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 4 014 593.20€ en FEADER et de 4 723 050.82€ en DPN.

5 mesures contribuent au DP 2A :

- **La mesure 1** avec les TO111/TO121/TO122

Au 31/12/2019, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à 1 772 799.34€ en FEADER et de 2 085 646.28€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 944 422.74€ en FEADER et de 1 111 085.58€ en DPN.

En 2019 il n'y a pas eu de paiement sur le **TO 111** (*Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et forestière*). Un AAP a été lancé en 2018 pour une durée de deux ans (2019-2020) les paiements qui devront intervenir au titre de cet AAP sont attendus au cours du premier trimestre 2020 (à noter qu'une prolongation a été faite jusqu'au premier trimestre 2021 pour la remontée des dépenses suite à la crise sanitaire). Un nouvel AAP sera lancé en 2020 pour la période 2021-2020 afin de permettre aux organismes de formation, de maintenir leurs activités avant le lancement du nouveau programme. En effet, il est important de maintenir les dispositifs afin de soutenir l'activité agricole pendant la période transitoire.

Sur le **TO 121** (*Diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles*), il y a eu 5 paiements en 2019 à hauteur de 750 712,88€ en DPN et de 537 811,46€ en FEADER. Au 31/12/2019 le montant payé sur ce TO est de 1 004 957,02€ et de 715 163,83€ en FEADER. Tout comme le TO 111 les paiements sur cette mesure sont attendus dans le courant du premier semestre 2020. Un AAP sera relancé en fin d'année 2020 afin de maintenir l'activité agricole pendant la période transitoire.

Sur le TO 122 il y a eu 18 paiements au 31/12/2019 à hauteur de 762 320.29€ en DPN et de 650 290.90€ FEADER Même situation que sur les deux précédents TO de la mesure 1, les paiements interviendront courant premier semestre 2020. Et un nouvel AAP sera lancé pour maintenir les actions de formation sur le territoire.

○ **La mesure 2** avec le TO 211 (*Conseil aux entreprises*)

Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 199 512.91€ en FEADER et de 234 721.07 € en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 174 746.02€ en FEADER et de 205 583.55€ en DPN, avec 7 projets payés

Ce TO a connu un démarrage tardif avec une mise en concurrence puis un AAP. Les opérations doivent se terminer en décembre 2020.

○ **La mesure 4** avec le TO 411 (*Modernisation des exploitations*)

Le TO 411 contribue fortement au DP2A. En effet, les agriculteurs ont encore besoin de s'équiper pour développer leurs exploitations. 6 412 245,07 € de FEADER sont déjà programmés pour une enveloppe de 6 901 000 € de FEADER soit près de 93 %. Lors de la prochaine modification il y aura un abondement de crédits supplémentaires. Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 3 836 924.03 € en FEADER et de 4 514 028.27 € en DPN. Pour l'année 2019, le montant payé est de 2 019 811.74€ en FEADER et de 2 376 249.11€ en DPN.

○ **La mesure 6** TO 631 (*Dotation Petite Agriculture*)

Ce TO accuse toujours des retards de paiement. Ces retards s'expliquent par le démarrage tardif du TO 631 (Dotation Petite Agriculture (DPA)). En effet, pour lancer le TO 631, il a fallu accompagner les potentiels porteurs de projet (agriculteur informel, structuration, accompagnement) qui ne disposaient pas du diplôme minimum pour prétendre à cette aide. Le premier dossier n'a été programmé qu'en début 2019 avec une fin d'exécution prévue pour les années suivantes.

Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 178 160.00€ en FEADER et de 209 600.00€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 111 520.00€ en FEADER et de 131 200.00€ en DPN. Cependant, ce montant payé indiqué dans les tableaux de l'ASP correspond à une erreur de l'instructeur qui a coché la DP2A pour des opérations du TO611. Cette erreur a été corrigée dans OSIRIS mais il est impossible de la corriger dans les tableaux financiers envoyés par l'ASP à la commission européenne. Les paiements sur ce TO interviendront en 2020.

○ **La mesure 16**, avec les TO 1611 (*Coopération pour l'innovation*) / TO 1621 (*RITA*)

Ces TO sont performants, 2 opérations seront programmées avec les crédits de soldes au prorata. Sur le TO 1621 toute l'enveloppe FEADER a été programmée lors de 4 appels à projet. Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 1 574 346.60€ en FEADER et de 1 852 172.47€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 764 092.70€ en FEADER et de 898 932.59€ en DPN.

Le DP 2B facilite l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.

3 mesures contribuent au DP 2B :

- **La mesure 2** avec le TO 211 (*Conseil aux entreprises*)

Cependant aucun projet de la mesure n'a été programmé sur le DP2B. En effet, l'agriculture en Guyane est une activité jeune et les exploitants ne sont pas encore dans cette phase de renouvellement de générations. Par conséquent il est prévu d'adapter le programme à la réalité du terrain et ainsi de le modifier afin que la mesure 2 ne contribue qu'au DP2A.

- **La mesure 4** avec le TO 431 (*Foncier agricole*)

2 bénéficiaires principaux : la CTG (Collectivité Territoriale de la Guyane) et l'EFPAG (Etablissement public foncier et d'aménagement de la Guyane). Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 1 916 728.29€ en FEADER et de 2 254 974.46€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 1 699 747.04€ en FEADER et de 1 999 702.40€ en DPN. Dans le cadre spécifique de la Guyane avec une forêt primaire importante, il est primordial que les structures publiques proposent du foncier aménagé afin d'installer de nouveaux agriculteurs.

- **La mesure 6** avec le TO 611 (*Dotation Jeunes Agriculteurs*)

Ce TO connaît une programmation inférieure aux prévisions avec 8 dossiers par an au lieu de 10. En effet, la préinstruction de ces dossiers est confiée à la Chambre d'Agriculture de Guyane, nouvelle mission pour la Chambre d'Agriculture, ce qui a ralenti fortement l'instruction des dossiers. Les conseillers de la chambre d'Agriculture se sont formés afin de mieux orienter les agriculteurs sur leurs dossiers. Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 1 345 072.00€ en FEADER et de 1 548 320.00€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 335 920.00€ en FEADER et de 395 200.00€ en DPN.

Le DP 2C contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 7 101 720,22 € en FEADER et de 8 354 964,96€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 1 031 140,87€ en FEADER et de 1 213 106,91€ en DPN.

- **La mesure 1** avec les TO 111 (*Formation professionnelle spécifique agricole agroalimentaire et forestière*) et le TO 122 (*Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles et forestières*)

Ces 2 TO n'ont pas contribué au DP2B. En effet, la formation et les informations apportées sont dirigées vers les agriculteurs. Les forestiers bénéficient de dispositifs hors PDRG. Par conséquent, lors d'une prochaine modification du programme ce domaine prioritaire sera fermé pour la mesure 1.

- **La mesure 2** avec le TO 211 (*Conseil aux entreprises*)

Il n'y a pas eu de conseils contribuant au DP2C. En effet, les conseils ont été apportés aux agriculteurs. Par conséquent, lors d'une prochaine modification ce domaine prioritaire sera fermé pour la mesure 2.

- **La mesure 4** avec le TO 433 (*Dessertes Bois œuvre*)

De nombreux dossiers sont en attente d'instruction du fait de l'absence de l'arrêté ministériel sur le Plan régional de la forêt et du bois. Une fois l'arrêté publié, 3 ou 4 millions d'euros pourront être payés. Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 3 942 570.80€ en FEADER et de 4 638 318.59€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 128 871.44€ en FEADER et de 151 613.46€ en DPN.

- **La mesure 7** avec le TO 712 (*Plans de gestion forestière durable*)

Ce TO est très performant et a comme unique bénéficiaire l'Office National de la Forêt (ONF). Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 1 879 806.54€ en FEADER et de 2 211 537.11€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 538 894.43€ en FEADER et de 633 993.45€ en DPN.

- **La mesure 8** avec le TO 861 (*Exploitations forestières*)

Ce TO est performant, près de 70 % de l'enveloppe FEADER a été programmée. En effet, le besoin en matériel reste important pour les exploitants forestiers pour une exploitation durable de la forêt. De ce fait, lors d'une prochaine modification du PDRG, un abondement de FEADER sera nécessaire au vu des dossiers. Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 1 279 342.88€ en FEADER et de 1 505 109.27€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 363 375.00€ en FEADER et de 427 500.00€ en DPN.

- **La mesure 16** avec les TO 1622 (*Soutien aux projets forestiers innovants*) et les TO 1671 (*Aide aux démarches collectives pour le développement du secteur forestier*)

Sur ces TO il n'y a aucun paiement depuis le début de la programmation. Une opération est programmée sur le TO 1622. Ce TO a une cadence assez lente car la filière bois notamment l'animation bois en Guyane est très peu structurée. De ce fait, un Appel A Projet sera lancé prochainement afin de susciter des dépôts de dossiers.

Domaine Prioritaire 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture.

Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 1 428 898,23€ en FEADER et de 1 681 056,74€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 639 768,71€ en FEADER et de 752 669,07€ en DPN.

Seul le DP3A a été sollicité. Il contribue à améliorer compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.

Les mesures contribuant au DP 3A sont :

- **La mesure 1** avec les TO111 (*Formation professionnelle spécifique agricole, agroalimentaire et forestière*) et TO 122 (*Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles et forestières*)

Aucun projet n'a été programmé contribuant au DP3A. En effet, la formation et les informations apportées aux agriculteurs se rapportent au domaine technique et contribuent plutôt au DP2A. Par conséquent ce domaine prioritaire sera fermé pour la mesure 1 lors d'une prochaine modification du programme.

○ **La mesure 2** avec le TO 221 (*Remplacement*)

Aucun dossier n'a été programmé sur ce DP depuis le début de la programmation. L'AG a lancé un appel à projet sur le TO 221 (remplacement) : il n'y a eu aucun candidat. Même si le besoin existe sur le territoire, il n'existe pas d'organisme suffisamment structuré pour y répondre. Dans la prochaine modification du PDRG, ce TO sera fermé.

○ **La mesure 3** TO 311 (*Systèmes qualité*)

Au 31/12/2019, le montant payé s'élève à 5 942.35€ en FEADER et de 6 991.00€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 3 438,25€ en FEADER et de 4 045,00€ en DPN. Certes, cette mesure fonctionne avec beaucoup des projets d'un faible montant.

○ **La mesure 4** TO 421 (*Industries agroalimentaires*)

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 1 422 955.88€ en FEADER et de 1 674 065.74€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 636 330.46€ en FEADER et de 748 624.07€ en DPN. Le secteur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles se développe en Guyane permettant de trouver sur le marché local des produits agricoles transformés. Cette filière se met en place progressivement en Guyane et les besoins en matériels sont accrus.

○ **La mesure 16** avec le TO 1641 (*Animation et structuration des filières agricoles*)

Suite à l'évaluation de la performance, le montant de 322 852,35€ a été ponctionné de la M16-DP3A et transféré vers la M10-P4 et la M11-P4 soit 300 000€ et 22 852,35€ respectivement. En effet, ce TO ne correspond pas aux besoins du territoire, il sera fermé lors d'une prochaine modification du programme.

Domaine Prioritaire 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 3 799 159,50€ en FEADER et de 4 469 599,41€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 1 569 299,11€ en FEADER et de 1 846 234,25€ en DPN.

Cette priorité regroupe 3 domaines prioritaires :

- Le DP 4A contribue à restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.
- Le DP 4B vise à améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides.
- Le DP 4C prévient l'érosion des sols et améliore la gestion des sols.

Par ailleurs, les mesures suivantes contribuent au DP4 :

○ **La mesure 1** avec les TO 111 (*Formation professionnelle*) et TO122 (*Information et diffusion des connaissances*)

Aucun dossier n'a été programmé sur ce DP. En effet la formation et les informations destinées aux agriculteurs sont encore dans le domaine technique (DP2A). Par conséquent, lors d'une prochaine

modification du programme, ce domaine prioritaire sera fermé pour la mesure 1.

- **La mesure 2** avec le TO 231 (*Formation des conseillers*)

Aucun dossier n'a été programmé sur de DP4 pour la mesure 2. En effet, le démarrage tardif de la mesure n'a pas permis de mettre en œuvre ce TO. Lors d'une prochaine programmation le TO sera fermé.

- **La mesure 4** avec le TO 441 (*Investissements agricoles non productifs*)

Toute l'enveloppe FEADER a été programmée et les dossiers déposés sont en attente de traitement. En effet, l'aide est liée aux MAEC et permet aux agriculteurs de s'équiper dans le cadre de mesures environnementales appliquées aux exploitations agricoles. Lors de la prochaine modification ce TO bénéficiera d'un abondement.

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 38 575.60€ en FEADER et de 45 383.06 € en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 38 575.60€ en FEADER et de 45 383.06€ en DPN.

- **La mesure 10** avec le TO 1012 (*MAE Valorisation*)

Dans cette perspective, la priorité 4 au sein de la mesure 10 se voit réallouer une somme de 543 113,59 € provenant du DP5E (M8 et M10) ainsi que de la M2.

La réserve de performance a été attribuée à la priorité 4 mesure 10 et 11 au vu de la dynamique des contractualisations MAEC et ICHN. En effet l'enveloppe initiale a été sous-estimée et s'avère insuffisante pour répondre aux besoins de crédit.

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 315 961,36€ en FEADER et de 371 719,25€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 315 961,36€ en FEADER et de 371 719,25€ en DPN.

- **La mesure 11** avec le TO 1111 (*Conversion Bio*) et TO 1121 (*Maintien Bio*)

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 582 806,75€ en FEADER et de 685 655,00€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 582 806,75€ en FEADER et de 685 655,00€ en DPN. Cette mesure est très sollicitée. En effet, la politique ministérielle prône une alimentation plus saine avec des produits bio en restauration collective. Par conséquent, les produits bio dans les cantines et dans la restauration collective sont privilégiés en Guyane. Ainsi, les agriculteurs guyanais du fait de peu de mécanisation, d'utilisation très légère d'intrants, d'une agriculture à petite échelle, sont de fait dans des pratiques d'agriculture biologique.

- **La mesure 13** avec TO 1321(*ICHN*)

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est un dispositif essentiel de soutien à l'agriculture dans les zones aux conditions d'exploitation difficiles devant faire face à des handicaps naturels générant des surcoûts importants, comme c'est le cas en Guyane. Ainsi, le principal enjeu pour la programmation de la mesure ICHN consiste à absorber une partie des surcoûts générés par les conditions naturelles (le climat, les conditions pédologiques,...). Cette mesure est instruite au niveau national et l'AG est en charge des campagnes de communication pour les déclarations annuelles.

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 2 858 135,69€ en FEADER et de 3 362 512,58€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 628 275,30 € en FEADER et de 739 147,41€ en DPN.

o **La mesure 16** avec le TO 1651 (*Animation environnementale*)

Pour ce TO au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 3 680,10€ en FEADER et de 4 329,53€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 3 680,10 € en FEADER et de 4 329,53€ en DPN correspondant au seul dossier programmé.

Il est à noter que l'instruction des dossiers des mesures surfaciques (M10, M11) a commencé tardivement du fait de la mise à disposition très tardive des dispositifs par l'Etat membre. Aujourd'hui les campagnes 2016, 2017 et 2018 sont payées à presque 100%, à 97% et à 91% respectivement. Le retard pris au démarrage de ces mesures se résorbe progressivement.

Domaine Prioritaire 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Cette priorité regroupe 2 types de domaines prioritaires **Le DP 5C** qui permet de faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio économie en Guyane. Ainsi, les mesures suivantes contribuent au DP 5C :

• **La mesure 6** avec le TO 641 (*Exploitations biomasse et bois-Energie*)

Aucune opération n'a été programmée sur ce TO avec la problématique (montage financier compliqué avec de la défiscalisation) de la mise en place de la filière biomasse sur le FEDER. Aujourd'hui les opérations d'usine biomasse sont programmées sur le FEDER. Ainsi, 2 opérations seront programmées en 2020 sur ce TO.

• **La mesure 16** avec le TO 1661 (*Animation Biomasse, Bois-Energie*)

Aucune opération n'a été programmée sur ce TO tant que la filière biomasse n'était pas mise en oeuvre. Un appel à projet sera lancé en 2020.

Le DP 5E contribue à promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Les mesures suivantes contribuent à cette priorité :

- **La mesure 4** avec le TO 441 (*Investissements agricoles non productifs*)

Aucune opération n'a été programmée sur ce DP. En effet, l'aide est liée aux MAEC et permet aux agriculteurs de s'équiper dans le cadre de mesures environnementales appliquées aux exploitations agricoles. De ce fait l'aide contribue plutôt au DP4. Lors d'une modification prochaine du PDRG, le montant alloué à la mesure M4-DP5E, soit 30 000 € FEADER, sera transféré sur la M4-DP4.

- **La mesure 8** avec le TO 821 (*Agroforesterie*).

2 opérations ont été programmées et n'ont encore donné lieu à aucun paiement. Deux dossiers ont été programmés fin 2018 et fin 2019. Concernant le premier dossier, les travaux liés aux opérations n'étaient pas encore finalisés en 2018. Sur le second dossier les services instructeurs font face à un manque de réactivité du porteur. Cela peut s'expliquer par le fait que ce porteur bénéficie de plusieurs TO sur le PDRG

et qu'il priorise ses dépenses.

- La mesure 10 TO1011 (MAE Valorisation)

Les paiements de certaines MAEC ciblées sur la P5 ont été effectués par erreur sur la P4. Une demande de correction a été envoyée par l'ASP à la Commission. En réalité, la P5 devrait enregistrer un montant qui s'élève à 70 167,89€.

Au 31/12/2019, le montant payé sur le DP 5E s'élève à 70 167,89€ en FEADER et de 82 550,46€ en DPN.

Domaine Prioritaire 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Au 31/12/2019, le montant payé sur ce DP s'élève à 7 060 294,35€ en FEADER et de 8 306 228,65€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 4 534 437,49€ en FEADER et de 5 334 632,34€ en DPN.

Seul le domaine prioritaire 6B relève de cette priorité. Il concerne :

- la mesure 7 avec les TO 711 (Plans et schémas) et les TO 72 (sans le TO 7.1.2)

La mesure 7 vise à répondre aux enjeux clés de développement des zones rurales en Guyane : promouvoir le développement local, aménager les massifs forestiers, favoriser le désenclavement et améliorer la salubrité publique. Elle est déclinée en plusieurs sous-mesures permettant de répondre à ces objectifs.

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 4 943 551,50€ en FEADER et de 5 815 942,94€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 3 384 733,10€ en FEADER et de 3 982 038,94€ en DPN.

Le TO 711 (Plans et schéma de développement des zones rurales), manque d'ingénierie en gestion et suivi de marchés AMO au sein des collectivités locales (porteurs principaux). En 2020, une cellule de l'Etat devrait se mettre en place pour accompagner les porteurs.

Les TO 721 (*Adduction en eau potable en zone rurale*)/TO 722 (*Assainissement en zone rurale*)/ TO723 (*Voiries rurales*) souffrent d'un manque d'ingénierie en gestion et suivi de marchés AMO au sein des collectivités locales (porteurs principaux). De plus il y a des problèmes sur le financement des études préalables (qui n'est accepté que si le projet est déjà programmé), alors que souvent les EPCI ne peuvent pas avancer ces frais d'études. Par ailleurs, les travaux sont soumis à la saisonnalité, allongeant les délais de réalisation. En 2020, une cellule de l'Etat devrait se mettre en place pour accompagner les communes sur l'ingénierie projet (mise en œuvre, suivi, etc.).

Le TO 724 (*Electrification en zone rurale*) est très performant, car il correspond à des besoins du territoire où existent encore des zones non électrifiées). Au 31/12/2019, 95 % de l'enveloppe était programmée. De ce fait, lors d'une prochaine modification du PDRG ce TO devrait être abondé pour répondre aux besoins du stock de dossiers en instance.

Sur le TO 725 (*Gestion des déchets en zone rurale*), un seul dossier est programmé.

Sur le TO 726 (*Equipements sociaux et médico-sociaux en zone rurale*), la programmation de la maison de santé d'Apatou devrait avoir lieu en 2020 faisant suite à la modification du PDRG.

○ **La mesure 19 : LEADER**

Au 31/12/2019, le montant payé sur cette mesure s'élève à 2 116 742,85€ en FEADER et de 2 490 285,71€ en DPN. Pour l'année 2019, le montant est de 1 149 704,39€ en FEADER et de 1 352 593,40€ en DPN.

Au 31/12/2019, les TO 19.1.1 (*préparation stratégies LEADER*) et TO 19.4.1 (*animation et fonctionnement LEADER*) sont performants. La consommation sur la 194 s'explique pour certaines GAL par rapport à leur situation géographique (zones isolées), c'est-à-dire l'accessibilité en tout ou en partie par la voie aérienne ou fluviale. Cela entraîne des coûts de déplacement dans le fonctionnement plus important que les autres GAL sur le territoire ou en région de France.

Ces coûts de fonctionnement sont supérieurs comparativement aux GAL hexagonaux. Sachant qu'en fin de programmation les paiements sur le T019.4 devront représenter 25% maximum du TO 19.2 par GAL un point de vigilance est à porter pour la fin de programmation afin de respecter le niveau de programmation attendu.

En ce qui concerne le TO 19.1.1 il s'agissait de la préparation stratégique des GAL LEADER. Préparation des candidatures, diagnostique régionaux. Tous les GAL de Guyane sont désormais conventionnés et l'ensemble du TO 19.1.1 est programmé et payé.

Avec un taux de paiement de 54 %, le TO 19.4 on constate une bonne cadence de paiement.

Le retard du TO 19.21 (*Opérations LEADER*) s'explique par :

- un changement d'équipe et une perte des compétences (beaucoup d'équipes incomplètes)
- Un retard de programmation dû à une consommation inégale des fonds entre les GAL du territoire. En effet deux GAL font la course en tête avec une consommation significative des enveloppes, alors que les autres ont un peu plus de difficultés. En cause plusieurs éléments :
 - Plan de financement couplé avec du topup de la DPN et du FEADER ; Ce qui entraîne une consommation plus lente du FEADER (point positif sur la gestion des crédits)
 - 4 GAL sur 5 rencontrent des difficultés structurelles liées au territoire : territoire morcelé, vaste, avec des ponts maritimes et aériens nécessaires. Ce qui rend l'instruction et la réalisation des projets bien plus compliquées que sur le littoral de la Guyane et pénalise ces GAL en terme de programmation. De plus l'enveloppe est clairement insuffisante. Toutes les administrations et l'activité économique ont lieu sur l'île de Cayenne, il faut donc déplacer souvent les membres des comités ce qui rajoutent des frais de fonctionnement conséquent.
 - Nombre important de dossiers payés mais avec des petits montants
 - Beaucoup de porteurs informels et de grandes difficultés d'accompagnement de ces derniers. Il y a une phase de régularisation qui doit précéder le dépôt des demandes LEADER et qui conduit par conséquent à un allongement des délais de programmation.

Le TO 19.31 (*Coopération LEADER*), une coopération Inter-GAL organisée en partie par le Réseau Rural se met en place pour susciter des projets de coopération administrative et autres entre les GAL. Des idées de projet de collaboration ont déjà été présentées en avis d'opportunité par certain GAL. Les projets se présente aussi bien sous la forme de coopération interGAL que sur de la coopération transrégionale avec les voisins limitrophes du Suriname et du Brésil. Cependant l'outil 19.3 n'était pas encore finalisé. Aujourd'hui l'outil

est créé et l'instruction des demandes d'aide sur la coopération peut être menée.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

aucun élément

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) ATLSBS

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

nc

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation connaît quelques modifications. Ces dernières proviennent d'une volonté de l'AG de combiner certains travaux d'évaluation afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles représentent, ou d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA où l'évaluation de mise en œuvre a été renvoyée du fait de son démarrage laborieux.

Concernant le FEADER, des évaluations spécifiques avaient été proposées. En particulier, lors de l'évaluation de mise en œuvre du PDRG en 2017, le cabinet BRLi avait proposé une adaptation du plan d'évaluation pour répondre aux recommandations de mise en œuvre avec la tenue d'évaluations thématiques (sur la Priorité 1, le réseau rural, LEADER, par thématique (ex : infrastructures)) à mener sur la continuité de la programmation 2014/2020. Ces propositions ont été abordées et discutées lors de la Commission ad hoc Evaluation commune.

Par ailleurs, au vu des impératifs temporels et financiers et des moyens humains dédiés au suivi-évaluation des programmes, toutes ne peuvent pas être menées. L'AG a été dans l'obligation de faire des choix stratégiques et politiques en ce sens en 2019.

De plus, la composition du service suivi-évaluation du PAE a été profondément modifiée en 2018, suite au départ des deux agents qui étaient en poste depuis le début de la programmation en février puis en décembre. Un nouvel agent est arrivé en juillet 2018 et a pu bénéficier de 6 mois de formation-tuilage sur le suivi-évaluation et les sujets en cours. Les effectifs ont donc été diminués de moitié pour la même charge de travail, voire une charge de travail accrue.

Tenant compte de cette restructuration, le PAE a choisi de recourir à une externalisation des principaux travaux de suivi-évaluation pour tous les fonds et en particulier pour le PDRG2 avec principalement en 2019 :

L'évaluation à mi-parcours du LEADER 2014-2020 en Guyane, comme le recommandait l'évaluation de mise en œuvre de 2017 ;

Le lancement de l'accord cadre multi fonds sur l'évaluation des fonds européens 2014-2020 en Guyane et la préparation à la nouvelle programmation européenne post 2020 ;

Le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des RAMO 2018 des PO en Guyane.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Pour l'année 2019, il y a eu trois activités de suivi évaluation:

- **L'évaluation à mi-parcours LEADER**

LEADER en Guyane a connu un important retard de démarrage (conventionnement des GAL dans le courant de l'année 2017) et les 5 GAL retenus en Guyane présentent des états d'avancement de leur stratégie locale de développement très hétérogènes. Une évaluation s'est avérée nécessaire à mi-parcours pour deux raisons :

L'une est financière : il a été proposé aux GAL que ce soit l'Autorité de Gestion qui porte l'évaluation à mi-parcours afin qu'une étude commune soit menée sur l'ensemble du territoire. Ainsi, un seul prestataire sera retenu afin d'avoir la même méthodologie pour les 5 territoires. En Guyane, une première enveloppe identique a été attribuée à chaque GAL, laissant une enveloppe pour ré-abonder les GAL les plus performants. Le rapport final du prestataire retenu permettra d'évaluer la pertinence de ré-abonder l'enveloppe attribuée à chaque GAL.

L'autre est institutionnelle : la gestion des fonds européens étant confiée aux instances régionales, il est opportun d'apprécier les modalités d'organisation, de pilotage et de gestion des GAL et du Réseau rural, mis en place par la Collectivité Territoriale de Guyane.

L'évaluation s'est déroulée sur une période de 4 mois (: février 2019 à mai 2019) avait pour objet : « réalisation de l'Évaluation à mi-parcours du LEADER du Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG2) 2014-2020 ». Cette évaluation devait poursuivre les objectifs suivants :

- Évaluer les résultats et la plus-value du LEADER et du Réseau rural de Guyane ;
- Réviser les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles de chaque GAL si besoin, en fonction des difficultés rencontrées lors de leur programmation
- Évaluer les avancées territoriales relatives au DP 6B des 5 GAL
- Évaluer les retombées directes et indirectes du LEADER en termes d'ingénierie, de projets de territoire, de communication, etc.
- Réviser et finaliser la grille des critères de sélection nécessaire pour entériner la note de ré-abondement, prévue au 1er semestre 2019, conformément au courrier d'informations transmis par l'AG en 2017, aux GAL.
- Proposer des recommandations afin de rendre plus efficace l'utilisation des fonds LEADER et aider les GAL à ajuster leurs actions et fiches-actions.

Le 6 décembre 2018, le cabinet Oréade Brèche a été sélectionné pour un total de 49 940 euros, parmi les 4 offres réceptionnées. L'évaluation a débuté en janvier 2019 et s'est déroulée sur une durée de 4 mois.

Les livrables attendus étaient les suivants :

- Une note méthodologique de cadrage accompagnée d'un plan de travail détaillé de la mission et d'un calendrier précis de mise en œuvre
- Des fiches synthétiques par thématique en fonction des projets soutenus sur chaque GAL
- Des fiches synthétiques par question évaluative pour la complétude du RAMO renforcé 2018
- Une fiche synthétique par territoire reprenant les indicateurs pertinents

- Un rapport final assorti de recommandations et d'une note de synthèse
- **Lancement de l'accord Cadre multi-fonds évaluation des PO 2014-2020 et travaux de préparation de la prochaine programmation des PO 2021-2027**

Au regard des impératifs financiers et des moyens humains disponibles en 2019 au PAE et afin de préparer la prochaine programmation européenne, la décision a été prise d'externaliser les travaux d'évaluation de fin de programmation sur tous les PO, ainsi que les travaux préparatoires des PO 2021-2027 par le biais d'un accord cadre permettant de présélectionner un pool de candidatures pertinentes pour les travaux à venir et faciliter la passation des futurs marchés.

L'accord cadre, lancé le 01 mars 2019 avait pour objet : « Assistance à maîtrise d'ouvrage des évaluations PO 2014-2020 et des travaux d'élaboration des PO 2021-2027 ». Il est structuré en 4 lots distincts :

- lot 1 : Evaluations FESI 2014-2020 (dont évaluation interfonds des principes horizontaux et toute autre évaluation demandée dans les lignes directrices de clôture dont ingénierie financière et communication potentiellement).
- lot 2 : Travaux préparatoires pour les PO 2021-2027 (actualisation du diagnostic territorial stratégique préalable à l'élaboration des PO 2021-2017 et préparation à l'écriture de ces PO (concertation sous forme d'ateliers thématiques pour fixer des orientations stratégiques)
- lot 3 : Rédactions des PO 2021-2027
- lot 4 : Evaluations préparatoires aux programmes 2021-2027 : évaluations ex ante et évaluation stratégique environnementale avec recommandations pour la rédaction des PO au fil de l'eau.

L'ouverture des plis a été réalisée en avril 2019 et les candidats ont été choisis début mai 2019.

- **Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des RAMO des PO en Guyane**

Au regard des moyens humains disponibles au sein du service suivi-évaluation en 2019 au PAE, la décision a été prise d'externaliser la rédaction des RAMO renforcés 2018 du PO FEDER-FSE, de PDRG2 et du PCIA

Le 25 janvier 2019, le groupement BRLi / Ernst-Young a été sélectionné pour un total de 119 745 €, parmi les 4 offres réceptionnées. Les travaux ont débuté en février 2019 pour une durée de 12 mois, incluant les reprises des RAMO suite aux remarques de la commission européenne dans le courant de l'été 2019.

Les livrables attendus étaient les RAMO des différents PO (dont la réponse aux questions évaluatives de l'Union européenne pour le RAMO du PDRG2), les synthèses à destination des citoyens, la synthèse de la prise en compte des remarques de la commission européenne, ainsi que des recommandations opérationnelles sur la fin de la programmation et la préparation de la future programmation.

Des difficultés ont été rencontrées sur la cohérence de certaines données. En effet l'actualisation des données du RAMO 2018 par rapport aux versions précédentes comportait des erreurs. Il a été nécessaire de corriger ces erreurs au préalable afin de faire disparaître les avertissements relatifs au RAMO 2018 sous SFC.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation. Deux ETP sont censés être dédiés à l'évaluation de tous les programmes européens dont le PAE à la gestion. Ils font appel, comme inscrit au plan d'évaluation, à des cabinets externes quand les travaux le nécessitent.

En 2019, un seul agent a assuré le suivi et l'évaluation des programmes suite au départ en 2018 des deux agents qui étaient en poste depuis le début de la programmation. Les effectifs ont donc été diminués de moitié pour la même charge de travail, voire une charge de travail accrue.

Pour pallier ce manque d'effectifs, le PAE a décidé d'avoir recours à l'externalisation de plusieurs travaux de suivi-évaluation en 2019, dont la rédaction des RAMO renforcé 2018 des programmes européens et le lancement d'un accord cadre multi-fonds.

Quant aux outils de suivi du PDR identifiés dans le plan d'évaluation, on constate que l'Observatoire des programmes de développement rural (ODR) a été progressivement mis à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas toujours suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane.

C'est la raison pour laquelle des outils de suivi ont été mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS. Il s'agit :

Des tableaux de suivi des indicateurs par TO en fonction de leur DP, mis en place suite à l'évaluation de mise en œuvre du PDRG2 en 2017. Ils sont complétés directement par les agents instructeurs concernés au PAE et à la DAAF. Des sessions d'informations ont été menées auprès des agents à cette époque pour permettre leur rapide prise en main. Ces entrevues ont également permis de tester leur opérabilité et d'y apporter des améliorations au fil de l'eau. Ces outils sont opérationnels en 2019 mais force est de constater que leur appropriation n'est pas complète auprès de tous les services, notamment en raison d'un manque de formation continue au cours de l'année 2019 en lien avec le manque d'effectifs et d'un turn over important des agents instructeurs qui nécessite une réappropriation systématique des outils et des procédures.

Ainsi, le recueil des indicateurs nécessaire au suivi du programme est encore chronophage et reste perfectible. Suite à ces constats, le service suivi-évaluation a entrepris début 2019 un travail de rédaction de « fiches procédures » dédiées au recueil des indicateurs à destination des instructeurs et des pilotes pour garantir une traçabilité des informations et une appropriation plus aisée de ce travail : fiches informatives sur les principes et l'organisation du suivi-évaluation, fiches de procédures « du recueil à la saisie des indicateurs », fiches contacts personnes ressources aides à l'évaluation, fiche échéancier RAMO pour anticiper au mieux le recueil des données, fiche procédures des appels d'offres, appels à manifestation d'intérêt et appels à projets.

Des tableaux de reporting pour tous les fonds, gérés par les pilotes des programmes. Ils sont actualisés toutes les 6 semaines avec les données d'instruction et de paiement à jour. Ils permettent de suivre au jour le jour l'avancement du programme, l'atteinte du DO, l'état d'avancement du cadre de performance et génèrent des analyses graphiques visuelles utiles au partage et à l'analyse rapide de ces données.

Du guide de l'évaluation à l'attention du grand public, qui a été mis en ligne sur le site Europe en Guyane. Ce document explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.

Sur le plan technique, le paramétrage des outils OSIRIS s'est achevé progressivement au cours de l'année

2018 (quelques DDMO étaient encore en cours d'écriture début 2019). De nombreux bugs sont encore constatés (gestion des enveloppes, habilitations, outils, etc.) et complexifient la mise en œuvre. Sur le plan organisationnel local, la gestion des outils liés au FEADER s'est accompagnée d'une charge de travail non négligeable pour l'autorité de gestion et ses partenaires. Le circuit d'assistance OSIRIS n'est par ailleurs pas adapté aux contraintes locales (décalage horaire avec la Métropole empêche toute réactivité rapide).

Enfin, les équipements informatiques au PAE sont aussi très handicapants. Le réseau connaît régulièrement de gros ralentissements, les messageries sont souvent bloquées.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	Collectivité territoriale de Guyane
Auteur(s)	Oréade brèche
Intitulé	Évaluation à mi-parcours du LEADER du PDRG2
Résumé	<p>LEADER en Guyane a connu un important retard de démarrage (conventionnement des GAL dans le courant de l'année 2017) et les 5 GAL retenus en Guyane présentent des états d'avancement de leur stratégie locale de développement très hétérogènes. Des transferts de maquette sont envisagés par l'autorité de gestion qui a souhaité se faire accompagner pour disposer de recommandations objectives sur les opportunités de ré-abondements.</p> <p>L'étude commanditée a eu pour objectifs de :</p> <p>Evaluer les résultats et la plus-value du LEADER et du Réseau rural de Guyane ;</p> <p>Evaluer les avancées territoriales relatives au DP 6B des 5 GAL</p> <p>Réviser et finaliser la grille des critères de sélection nécessaire pour entériner la note de ré-abondement, prévue au 1er semestre 2019, conformément au courrier d'informations transmis par l'AG en 2017, aux GAL.</p> <p>Proposer des recommandations afin de rendre plus efficace l'utilisation des fonds LEADER et aider les GAL à ajuster leurs actions et fiches-actions.</p>

URL	ctguyane.fr

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Une évaluation à mi-parcours a été réalisée sur la mesure 19 LEADER sur une période de 4 mois (: février 2019 à mai 2019) par le cabinet Oréade-brèche pour un montant de **49 940,00 €**, (quarante-neuf mille neuf cents quarante euros)

Les objectifs du marché étaient

- Evaluer les résultats et la plus-value du LEADER et du Réseau rural Guyane ;
- Réviser les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles de chaque GAL si besoin, en fonction des difficultés rencontrées lors de leur programmation
 - Evaluer les avancées territoriales relatives au DP 6B des 5 GAL ;
 - Evaluer les retombées directes et indirectes (ingénierie, projets de territoire)
 - Réviser et finaliser la grille des critères de sélection nécessaire pour entériner la note de réabondement, prévue au 1er semestre 2019
 - Proposer des recommandations pour rendre plus efficace l'utilisation des fonds LEADER

Les missions :

- 1- Lancement de la mission d'évaluation. Cette étape consiste à réaliser un cadrage contextuel et une description de la logique méthodologique globale utilisée par le prestataire
- 2- Mettre en place un focus group sur chaque territoire, qui permettra de s'interroger sur le partage des compétences entre les différentes parties prenantes des projets soutenus par le LEADER
- 3- Assistance méthodologique visant à répondre aux questions évaluatives et analyse qualitative des indicateurs
- 4- Rapport final (reprenant les conclusions et recommandations)

Les livrables :

- Une **note méthodologique** de cadrage, accompagnée d'un plan de travail détaillé de la mission et d'un calendrier précis de mise en œuvre de la mission ;
- Des **fiches de synthèse par thématiques**, en fonction des projets soutenus, sur chaque GAL seront produites. Ces fiches synthétiques doivent être livrées sous format tableur pour revue et/ou adaptation des grilles par GAL. Pour le focus group, un **compte-rendu des entretiens** et/ou questionnaires menés sera remis ;
- Des **fiches synthétiques par questions évaluatives** (cf. Annexe) utiles à l'AG pour la complétude du RAMO amélioré de 2019 seront transmises ;

- Chaque GAL a ses propres indicateurs et questions évaluatives. Une **fiche synthétique par territoire**- reprenant les indicateurs pertinents, retenus suite au tri établi par le prestataire (méthode de collecte des données et éventuelles alertes sur leur complétude et fiabilité, obtention des résultats attendus, éventuelles recommandations, ...) et les réponses à leurs questions évaluatives- devra être élaborée pour chaque GAL.
- La **note de synthèse** devra également reprendre les deux types de recommandations qui serviront aussi bien à l'AG qu'aux GAL.

Les recommandations faites par le cabinet Oréade-Brèche

Assurer la continuité de l'accompagnement des porteurs de projet

- Adopter le modèle d'équipe composée de 2 « animateurs-gestionnaires »
- **Organiser la continuité de l'accompagnement des porteurs de projets dans les périodes d'absence d'animation LEADER :**
 - Envisager dès maintenant le prolongement des postes des équipes d'animation sur fond propre des structures porteuses entre 2 programmations
 - Identifier un interlocuteurs pour les porteurs de projets en cas d'absence d'une équipe LEADER (ex : personne au sein de la CTG, employé d'un autre service de la structure porteuse, animateur d'un autre GAL, membre du Comité de programmation, ADL, ADE, etc.)

Renforcer l'animation territoriale dans un objectif de mise en réseau et d'innovation (renforcement des principes LEADER)

- **Organiser des ateliers entre les acteurs locaux**, dans l'objectif de réinterroger les besoins locaux et de faire émerger des idées de projets, ou de transmettre les principes du fonctionnement du programme
- **Développer un travail de veille et de diffusion des projets réalisés en Guyane et ailleurs, afin d'injecter des idées d'innovation**
- **Renforcer le rôle de relais des membres du Comité de programmation**

Renforcer l'articulation entre les politiques et dispositifs de financement

- **Améliorer le ciblage du programme LEADER pour la fin de la programmation**
 - Systématiser l'utilisation d'une grille de notation des projets
 - Trancher sur la conduite à tenir au regard des objectifs stratégiques pour lesquels aucun projet n'a été déposé
- Sensibiliser les membres du Comité de Programmation à l'intérêt du ciblage de la stratégie sur un ou deux enjeux de développement local
- **Mettre en place un dispositif pérenne, et avec une présence territorialisée, d'accompagnement à la création d'entreprise à l'échelle régionale**

Renforcer les pratiques de coopération à toutes les échelles

- **Mettre en place des réunions régulières entre GAL**, pour consolider le réseau inter-GAL
- **Organiser des formations communes aux animateurs et agents de la CTG** sur des compétences transversales et des formations sur l'interprétation / les conséquences dans LEADER des évolutions de réglementation,



2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	23/05/2019
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Commission ad hoc évaluation : Présentation de l'évaluation à mi-parcours Leader par la consultante du cabinet oréade-brèche difficulté: mobiliser les partenaires à cette date et synthétiser l'évaluation afin de ne pas tenir dans le temps imparti
Organisateur général de l'activité/événement	CTG -PAE solution : diffusion d'un power point sur l'évaluation LEADER
Moyens/format d'information utilisés	mail vidéo projecteur
Type de public cible	partenaires institutionnels
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	15
URL	europe-guyane.fr

Date / Période	21/05/2019
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet	Restitution-formation GAL difficulté: mobiliser les animateurs de chaque GAL sur 2 jours eu égard à l'éloignement géographique

d'une discussion/diffusion	
Organisateur général de l'activité/évènement	Service évaluation interfonds direction pilotage solution : proposer la formation sur 2 jours et suffisamment à l'avance afin de s'organiser
Moyens/format d'information utilisés	outils d'information en présentiel
Type de public cible	GAL de la Guyane
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	15
URL	europe-guyane.fr

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	L'ensemble des projets déposés est pertinent au regard des objectifs stratégiques établis par les GAL dans leur stratégie de développement local. Cependant, certains axes d'intervention ne sont pas encore mis en œuvre ou entièrement couverts. Par ailleurs, les champs d'intervention des GAL sont très larges, ce qui va à l'encontre des recommandations nationales et européennes qui défendent un ciblage des programmes LEADER sur une ou deux problématiques, afin de concentrer les effets du programme
Suivi effectué	<input type="checkbox"/> Analyse bibliographique (stratégies définies, actions documentées, etc.) <input type="checkbox"/> Analyse des données de suivi portant sur les 67 projets déposés aux GAL sur la mesure 19.2 au 30/02/ 2019 (Bilan financier, extraction des indicateurs de réalisation et résultat) <input type="checkbox"/> Typologie des projets, selon 4 dimensions (Thématique, portée individuelle ou collective, degré innovation, dimension partenariale) <input type="checkbox"/> Environ 40 acteurs interrogés lors d'entretiens approfondis (CTG et Réseau Rural, équipes techniques des GAL, comités de programmation et bénéficiaires)
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	La mise en place de la gouvernance public/privé est plus ou moins équilibrée selon les GAL. Elle dépend principalement de l'implication et de l'expérience des membres des collèges privés des comités de programmation, qui restent à consolider dans certains GAL.
Suivi effectué	<input type="checkbox"/> Analyse bibliographique (stratégies définies, actions documentées, etc.) <input type="checkbox"/> Analyse des données de suivi portant sur les 67 projets déposés aux GAL sur la mesure 19.2 au 30/02/ 2019 (Bilan financier, extraction des indicateurs de réalisation et résultat) <input type="checkbox"/> Typologie des projets, selon 4 dimensions (Thématique, portée individuelle ou collective, degré innovation, dimension partenariale) <input type="checkbox"/> Environ 40 acteurs interrogés lors d'entretiens approfondis (CTG et Réseau Rural, équipes techniques des GAL, comités de programmation et bénéficiaires)
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt	Le programme a joué de façon mitigée son rôle de stimulation de l'innovation. Le programme a soutenu certains beaux projets, porteurs de concepts nouveaux.
---	---

pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	Néanmoins, les projets déposés ont pour la plupart vocation à compléter l'offre locale, mais sur des activités assez classiques. En outre, 37% des projets n'ont aucun aspect innovant.
Suivi effectué	<input type="checkbox"/> Analyse bibliographique (stratégies définies, actions documentées, etc.) <input type="checkbox"/> Analyse des données de suivi portant sur les 67 projets déposés aux GAL sur la mesure 19.2 au 30/02/ 2019 (Bilan financier, extraction des indicateurs de réalisation et résultat) <input type="checkbox"/> Typologie des projets, selon 4 dimensions (Thématique, portée individuelle ou collective, degré innovation, dimension partenariale) <input type="checkbox"/> Environ 40 acteurs interrogés lors d'entretiens approfondis (CTG et Réseau Rural, équipes techniques des GAL, comités de programmation et bénéficiaires)
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	Le programme a permis le développement d'un réseau d'acteurs constitué des membres des comités de programmation. Cependant, l'objectif de mise en réseau n'est pas atteint pour les porteurs de projet. En conséquence, peu de projets sont partenariaux ou multisectoriels. Des freins liés aux faibles habitudes (voire défiances) vis-à-vis de la coopération sur le territoire peuvent l'expliquer. Ce contexte particulier demande une animation conséquente en amont du montage de projet
Suivi effectué	<input type="checkbox"/> Analyse bibliographique (stratégies définies, actions documentées, etc.) <input type="checkbox"/> Analyse des données de suivi portant sur les 67 projets déposés aux GAL sur la mesure 19.2 au 30/02/ 2019 (Bilan financier, extraction des indicateurs de réalisation et résultat) <input type="checkbox"/> Typologie des projets, selon 4 dimensions (Thématique, portée individuelle ou collective, degré innovation, dimension partenariale) <input type="checkbox"/> Environ 40 acteurs interrogés lors d'entretiens approfondis (CTG et Réseau Rural, équipes techniques des GAL, comités de programmation et bénéficiaires)
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	L'animation développée par les GAL facilite l'accès aux aides, surtout pour des porteurs de projets dont les activités sont peu ou pas formalisées.
Suivi effectué	<input type="checkbox"/> Analyse bibliographique (stratégies définies, actions documentées, etc.) <input type="checkbox"/> Analyse des données de suivi portant sur les 67 projets déposés aux GAL sur la mesure 19.2 au 30/02/ 2019 (Bilan financier, extraction des indicateurs de réalisation et résultat) <input type="checkbox"/> Typologie des projets, selon 4 dimensions (Thématique,

	portée individuelle ou collective, degré innovation, dimension partenariale) <input type="checkbox"/> Environ 40 acteurs interrogés lors d'entretiens approfondis (CTG et Réseau Rural, équipes techniques des GAL, comités de programmation et bénéficiaires)
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Une année 2019 marquée par le renforcement des équipes du PAE-DAAF

2 agents instructeurs ont rejoint l'équipe FEADER en janvier 2019 au sein du PAE.

Le renforcement des services du PAE et DAAF ont permis de faire face à l'augmentation de la charge de travail sur les agents actuels et remplacement d'agents en mobilité.

Des relations optimales avec les partenaires du programme

Le recrutement du pilote FEADER au cours de l'année 2018 ainsi que l'arrivée des deux agents instructeurs ont permis de fluidifier les relations partenariales et d'optimiser la programmation.

Les relations partenariales avec le GUSI DAAF et la DR ASP se sont sensiblement améliorées tout au long de l'année 2019 afin de fluidifier le pilotage du programme et éviter les problématiques rencontrées dans le courant de l'année 2018 et antérieurement :

- Outils de suivi au sein du PAE non mis à jour régulièrement en 2018 en raison de l'absence de pilote FEADER pendant 9 mois ;
- Problème de sur-programmation au sein des services instructeurs de la DAAF en 2018 par manque de coordination sur l'avancement du programme ;
- Difficultés liées à la visibilité sur les cofinancements MAAF et ODEADOM et à leur engagement en respect des annuités budgétaires ;
- Manque de formation des services instructeurs sur les différentes procédures et les réglementations en vigueur (seulement 3 sessions de formation sur OSIRIS sur 18 mois), en particulier au moment des paiements, avec une détection de nombreux dossiers non conformes / anomalies à l'ASP au stade des demandes de paiements, ralentissant d'autant les délais de traitement des dossiers.

Plusieurs solutions ont été envisagées par le partenariat pour améliorer la mise en œuvre du programme :

- La mise en place de réunions « plans de financement » avant les comités de programmation afin de vérifier en amont les taux de cofinancement attribués à chaque TO et suivre au plus près les dépenses prévues et réalisées ;
- Une réunion dédiée à la détermination des taux FEADER à appliquer pour la fin de la programmation (en avril 2019) ;
- La mise en place des points paiements et DO réguliers (1 tous les mois initialement) entre le PAE, la DAAF et la DR ASP depuis l'été 2018, à l'initiative de l'ASP et du PAE, afin de permettre un meilleur suivi des paiements et mettre en place une stratégie efficace pour le dépassement du seuil du dégageement d'office.

Les sujets abordés lors de ces réunions sont : les points de blocage des demandes de paiement en cours

d'instruction et ou de contrôle au niveau de l'ASP, des montants restant à payer pour le dépassement du seuil du DO, un point sur la programmation et le cadre de performance, la stratégie à adopter et les mesures sur lesquelles il est nécessaire d'aller chercher des paiements.

Ces réunions sont très appréciées du partenariat et redonnent un vrai sens commun au suivi de l'avancée du programme.

Une réunion réalisée à l'initiative de la DR ASP début avril 2019 dédiée à la fluidification du traitement des dossiers entre les partenaires. Il s'agissait d'identifier de manière collégiale les points à mieux anticiper sur la base des anomalies récurrentes relevées par l'ASP et les propositions concrètes émises pour faire mieux à l'avenir, dont :

- en vue du DO, il convient que les agents soient de nouveaux formés sur le traitement des demandes de paiement et notamment sur les Feuilles de Calcul qui sont essentielles pour la détermination du PF à payer ;
- besoin d'un nouvel expert en feuille de calcul à l'ASP pour assister les instructeurs, actuellement le chef de service du PAE est souvent mobilisé pour débloquer les feuilles au moment de l'instruction LEADER ou des paiements ;
- élaboration en lien avec l'ASP d'une note à destination des porteurs sur la rédaction des pièces permettant le paiement d'une avance.

La volonté de l'ASP de réaliser des sessions de formation auprès des SI et des animateurs LEADER sur la saisie OSIRIS et l'anticipation des anomalies les plus fréquentes. Des sessions sont prévues en 2020.

Des déplacements permettant l'échange et le renforcement des liens

- Réunion du comité Etat –Régions consacré au FEADER en octobre 2019, ce comité, a réuni l'ensemble des exécutifs régionaux, et a permis de faire le point sur le FEADER de l'actuelle programmation (2014-2020) puis d'échanger sur la prochaine programmation dans le cadre de la future PAC

Rencontre avec les autorités de gestion des DOM et de la Corse organisée en novembre 2019 à Paris et à Bruxelles, à l'initiative de la Commission européenne de la DGPE, de l'ASP et du Ministère en charge de l'agriculture.

Les objectifs proposés pour cette rencontre étaient les suivants :

- mettre en réseau les AG, les DR ASP et les DAAF situés dans les DOM et en Corse,
- partager les informations et notes produites lors des COMOP et GT organisées depuis juillet 2019,
- recueillir les préoccupations des Autorités de gestion, des DAAF et des DR ASP et répondre aux attentes techniques soulevées

v. Données ODR

La mobilisation des données de l'ODR et d'OSIRIS n'est pas suffisante pour éclairer l'état d'avancement des PDR dans les DOM et en particulier en Guyane.

Un courrier commun des DOM sera envoyé afin de faire remonter les besoins et les difficultés.

v. Bilan des contrôles réalisés par le service gestion

L'agent Chargée de Contrôle et Appui Juridique (Réfèrent FEADER) recruté courant de l'année 2018 a mis en exergues les erreurs ainsi que les améliorations constatées durant l'année 2019.

Erreurs récurrentes :

*Dossiers GAL : incohérence sur les numéros administratifs, absence des numéros OSIRIS dans l'encart d'entête, incohérence entre les informations inscrites sur l'acte et celles figurant sur le relevé de décision GAL (intitulé d'opération, identification du bénéficiaire, montants), incomplétude des visas relatifs au processus de décision, adresse ne correspondant pas à celle inscrite sur l'avis INSEE

*Dossiers DAAF : erreur sur l'identité du représentant des bénéficiaires publics (défaut de suivi des changements de direction)

Identité/adresse du bénéficiaire incohérente avec OSIRIS et l'acte.

*Dossiers PAE : incomplétude des visas relatifs au processus de décision, des erreurs sur les montants inscrits dans le plan de financement, incohérence entre les mentions figurant sur l'acte et celles inscrites sur OSIRIS, de nombreuses erreurs de recopiage d'information, erreurs de dates.

Améliorations constatées :

*Dossiers GAL : un chantier a été lancé sur le registre des dépôts uniques de l'AG, en lien avec les GAL, pour arrêter une procédure claire d'attribution de numéros administratifs. Un rattrapage a été fait sur tous les dossiers.

Assimilation de ce que l'adresse juridique figurant sur l'acte doit strictement correspondre à celle inscrite sur

l'avis INSEE. Subsistance toutefois de quelques loupés sur ce point.

*Dossiers DAAF : après sensibilisation des agents, un travail de veille des représentants des bénéficiaires publics semble avoir été opéré.

Réduction considérable des erreurs d'adresse du bénéficiaire.

*Dossier PAE : des améliorations sont constatées sur la cohérence entre les informations figurant sur l'acte et celles inscrites sur Osiris, plus grande vigilance sur les dates

Un bilan positif même si des efforts doivent être encore poursuivis

Le bilan de l'année 2019 est positif en termes d'atteinte des objectifs de programmation et de paiement même si cela n'a pas toujours été évident. Il conviendra de faire preuve d'anticipation et d'adaptation pour préparer la fin de gestion, maintenir un bon niveau de programmation et permettre l'évitement du DO pour l'ensemble des fonds. Il serait intéressant de mettre en place des réunions de priorisation avec l'ensemble des partenaires au plus tôt. Aussi, les travaux d'élaboration des prochains programmes ont débuté. Par conséquent, il s'agira de mener à bien ces chantiers en parallèle.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00	9,67	4,59

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		

Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		
---	----------------	--	--

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Au 31/12/2019, l'enveloppe assistance technique a été consommée par le PAE (autorité de gestion) et la DAAF (autorité de gestion déléguée).

Sur les 1,5 millions d'euros, 89% sont consommés par le PAE et 11% par la DAAF.

L'assistance englobe 60% de masse salariale (1,1 millions d'euros), 29% d'études/formations (544 034 euros) et 11% de coûts administratifs (202 029 euros).

Focus sur le Réseau rural :

Constitué en 2008 sur un pilotage tripartite (Etat, Région, Département), le Réseau rural de Guyane s'est donné pour objectif, lors de la programmation 2007-2013 des fonds européens pour le développement rural (FEADER), de **mettre en place une plateforme d'échanges** offerte à l'ensemble des acteurs du monde rural guyanais. Au niveau régional, au titre du Programme de Développement rural de Guyane 2014-2020 (PDRG 2), il a été décidé de poursuivre et de renforcer l'animation du Réseau rural en déclinant les prérogatives nationales et en les adaptant au contexte local.

La **Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)** s'est ainsi donnée comme objectif pour 2014-2020 de permettre au maximum de territoires ruraux de s'inscrire dans le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG).

Le Réseau Rural Guyane (RRG) est porté pour la première fois par le Service Développement Local de la Direction Aménagement de la CTG. En même temps que le Réseau Rural Guyane mène des actions, il teste également son organisation, son positionnement sur le territoire, sa gouvernance etc. La CTG coordonne l'animation du Réseau Rural en Guyane qui fait le lien avec le RRN et le réseau européen notamment avec l'animation du RITA et l'intervention au niveau du GOPEI.

Action 1 : Capitaliser les contacts du monde rural

Ce thème est transversal à toutes les actions et un objectif du Réseau Rural. A travers les différents rendez-vous avec les partenaires et réunions réalisées, une orientation principale a été identifiée. Elle concerne la réalisation d'un site internet dédié au secteur agricole. Les acteurs du monde rural souhaitent avoir accès aux informations du secteur, un agenda partagé des réunions, des sessions d'information, de formation et de conseil à destination des techniciens et agriculteurs, une capitalisation des ressources (études, rapports, schémas etc.), un annuaire des acteurs. Il aura un lien également avec les actions 2 (volet entrepreneuriat/financement dans le domaine agricole) - 3 (information sur la coopération pour des projets en lien avec le secteur agricole) et 4 (information et diffusion d'information des projets d'innovation agricole financés sur la mesure 16). Cet outil numérique vise à appuyer l'organisation et la structuration du secteur en parallèle des réunions physiques. Il s'agit d'un moyen de maintenir des échanges compte tenu de la distance géographique entre les acteurs. Un cahier des charges a été élaboré afin de le soumettre aux élus du

monde agricole (CTG, DAAF, CAG).

Action 2 : Faciliter le financement des projets

Mise en place d'un cycle d'échanges sur l'ingénierie financière associée aux fonds européens : des rencontres avec différentes structures (service du SGAR de la préfecture, PAG, AFD, Caisse des dépôts et des consignations, GAL...) pour identifier les freins à l'ingénierie financière en amont de la communication dessus. Il est ressort une difficulté d'accès pour les porteurs de projets pouvant bénéficier du LEADER. Un rapport de demande d'identification des besoins a été réalisé et soumis auprès du service économique de la CTG. L'identification d'une méthodologie commune aux deux services a permis de programmer des rencontres individuelles avec les GAL afin d'identifier les sources de blocage. En suivant il est prévu de vérifier si ces freins peuvent être levés avec les structures d'ingénierie financières existantes. Si tel n'est pas le cas, l'AFD pourra appuyer la CTG pour réaliser une étude approfondie en vue d'identifier les outils financiers appropriés/adaptés aux territoires et publics cibles.

Au sein du Service Développement Local, le Réseau Rural est complémentaire avec le dispositif DADT (Dispositif d'Appui au Développement Territorial). Après plusieurs mois de poste, le Réseau Rural se rapprochera de chaque équipe d'agents délocalisés pour identifier les actions à mettre en œuvre pour cette action et adapté à chaque bassin.

- **Mise en place d'un cycle d'échanges sur la thématique de l'entrepreneuriat :** dans l'attente de pouvoir capitaliser les informations auprès des GAL et agents du DADT, un groupe de travail a été réalisé à Maripasoula avec l'entreprise SUD CONCEPT sur les démarches collectives. Une mise en relation a pu être établie entre cette structure et la mairie de Maripasoula notamment dans le cadre du projet GO PEI AGRI qu'elle porte et qui est suivi par le Réseau Rural.

Action 3 : Favoriser les échanges et la coopération entre acteurs

A ce jour il n'existe pas d'état des lieux des ressources existantes sur le territoire sur le thème de la coopération. Or, pour inscrire les projets des GAL dans ce champ il est essentiel de connaître l'environnement dans lequel il s'inscrit. Des rencontres individuelles ont déjà été réalisées avec les personnes en charge au PAE et CTG de la coopération. Ce sujet a également été abordé lors de réunions entre GAL pour identifier leur besoin sur ce champ. Aussi, pour leur apporter l'accompagnement adéquat lorsque des demandes se feront connaître, une offre de stage « coopération » a été réalisée afin de mandater une aide supplémentaire pour établir cet état des lieux et construire les outils efficaces d'appui aux GAL et aux acteurs du monde rural. Un projet de coopération inter GAL est en discussion sur le volet « agro-tourisme dans les villages amérindiens ».

Action 4 : Animer le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA)

Cette action a été priorisée dès le démarrage du Réseau Rural compte tenu de la présence de porteurs de projets d'innovation agricole en attente de faciliter les actions attendues en termes de transfert. Des rencontres individuelles puis collectives ont été organisées entre les porteurs de projets puis des réunions plus techniques avec des partenaires du monde agricole. Des rencontres territoriales ont également été réalisées. Avant de suivre et communiquer sur les projets, il était nécessaire de comprendre les difficultés rencontrées autour de la question du « transfert ». A ce jour, il est établi que des actions de transfert étaient déjà réalisées nécessitant des améliorations (transfert d'information, diffusion des résultats, session d'information...) mais les attentes des services de l'instruction et de l'autorité de gestion étaient en attente d'actions dites de « renforcement des capacités » des techniciens et des agriculteurs. Cette attente est dévolue à la structuration du secteur de la formation et du conseil agricole dans lequel peuvent s'inscrire des actions liées aux résultats des expérimentations menées dans le cadre des projets d'innovation agricole.

L'action 1 « communication » émane d'ailleurs de ce constat. A présent, et en relation avec l'animation nationale RITA, le programme de communication des projets pourra démarrer de même que le suivi des projets (informel jusqu'alors). Des sessions vidéo sont prévues dans ce sens avec formation de l'animatrice (demande de prestations, réalisation de devis).

Dates	Objet	Action concernée
Janvier 2019	Organisation de InterGAL Iracoubo	2 et 3
Février 2019	Participation aux rencontres RITA à Paris ainsi que des partenaires nationaux du Réseau Rural	4
Avril 2019	Démarches collectives et modes entrepreneuriales de type coopératif à Maripasoula	2
	Réunion RITA à Cayenne	4
Juin 2019	Animation territoriale RITA à Régina	4
	Participation au Sommet Européen de l'Innovation Agricole à Lizieux	4
Juillet 2019	Réunion RITA à Cayenne	4
Août 2019	InterGAL à Saint-Georges	2 et 3
Octobre 2019	Participation aux rencontres RITA en Guyane	4
Novembre 2019	Organisation de l'interGAL à Maripasoula	2 et 3

nombre d'action formatio



formation

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Action 1 : Réunions, page RRN remplie, cahier des charges du site internet (+ réalisation du site internet)

- Remplissage du contenu de la page Réseau Rural Guyane sur site national RRN
- Réalisation de consultations territoriales en vue d'adapter la réalisation du site internet du secteur agricole aux attentes des acteurs
- (En fonction de l'avis des élus) Réalisation du site internet dédié au secteur agricole

Action 2 : Réunions, cahier des charges d'expression des besoins

Action 3 : Guide de l'état des lieux, outils d'aide à l'accompagnement, Réunions des intergals

Action 4 : Réunions sur le transfert, outils de communication sur les projets (fiches, vidéos...)

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Stratégie globale et spécificités 2019

Inter-fonds

Une stratégie globale de communication intitulée « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire » qui concerne l'ensemble des programmes européens (PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) a été mise en place afin d'assurer leur publicité. Elle présente les principes suivants :

- Communiquer pour une aide à la mise en œuvre efficace des programmes
- Impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane
- Valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane

Le plan de communication interfonds s'est décliné sur les différents canaux de communication disponible sur le territoire ainsi que sur les réseaux sociaux. L'objectif étant de toucher l'ensemble des cibles déterminées dans le cadre de la stratégie (citoyens, bénéficiaire, porteur de projet, partenaire, scolaire). En 2019, nous étions dans la deuxième phase du plan de communication, c'est-à-dire, « valoriser » les actions et les projets soutenus par les fonds européens à travers des campagnes interfonds via des supports multimédias, de l'affichage, de l'insertion publicitaire et des posts. La communication de l'année 2019 a mis en valeur le champ d'intervention de l'Europe par l'exemple à travers les projets valorisés. La communication durant le mois de l'Europe a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la programmation mais également sur les travaux enclenchés ou à venir post 2020. La stratégie de communication interfonds est le point de départ de la stratégie des fonds européens. En fonction du fonds, la stratégie est adaptée selon le type de cible et les besoins du fonds.

PDRG

La communication sur le PDRG est délocalisée afin de développer de la proximité avec les cibles. Il s'agit de se rendre auprès des bénéficiaires potentiels des communes rurales en mettant en place des sessions d'information y compris dans les communes isolées telles que Gran Santi, Maripasoula... Le SAC a été associé lors des visites sur place afin d'expliquer les mesures de communication et de publicité obligatoire (panneau à l'entrée des parcelles fourni gracieusement par le PAE, logos sur les équipements financés...), d'apporter du conseil mais également de recueillir des témoignages de bénéficiaires afin de valoriser les projets financés.

Les moyens dédiés à la communication en 2019

En 2019, le service communication du Pôle Affaires Européennes a connu une restructuration. Initialement composé de 4 agents, chef de service compris, un agent en charge de la communication a quitté le service en début d'année.

Ainsi, ce sont trois personnes, deux chargés d'accueil aux porteurs de projet et d'animation et le chef de service qui ont assuré la communication de l'ensemble des programmes dont la CTG est autorité de gestion. Toutes travaillent indifféremment sur la communication ; 1 ETP est affecté à l'accueil inter-fonds. Certains porteurs sont réorientés vers la DAAF ou la chambre d'agriculture pour des demandes spécifiques agricoles.

Le montant dédié à la communication en 2019 s'élève à 163 945.61 € dont 20 497.55 € de FEADER. Un marché global de communication étant réalisé en début de programmation les dépenses de l'année 2019

concernant des communications ponctuelles au besoin.

Communication inter-fonds 2019

Les actions de communication se sont renforcées et diversifiées en 2019. Il s'agit d'aller vers les usagers sans qu'ils aient à rechercher l'information. Des campagnes au cinéma et à la télévision à l'aide de films explicatifs ludiques et de témoignages ont permis de toucher un plus grand nombre de citoyens.

Davantage d'interventions ont été organisées en dehors de l'île de Cayenne.

Des animations ont été organisées en milieu scolaire et universitaire pour augmenter la visibilité des fonds européens auprès du jeune public et les sensibiliser à l'entrepreneuriat.

Les réseaux sociaux ont été mobilisés sous des formes plus ludiques afin de démystifier les fonds européens et les rendre plus accessibles. Il s'agissait de créer une communauté et de développer l'interactivité avec les citoyens.

Les actions à destination du grand public

4 animations web / jeux-concours ont été réalisés. L'objectif était de valoriser l'Europe et son action sur le territoire. Un concours photo qui a donné lieu à une exposition au PAE, un concours de slam sur l'hymne européen, et deux quizz mettant en scène les divers supports de communication numérique

Un bulletin d'information bimensuel sur les fonds européens « E-Guyane » est disponible à l'accueil du PAE. Il est aussi partagé sur les réseaux sociaux et sur le site europe-guyane.fr. Il est également transmis par courriel aux partenaires.

- 5 animations à destination des élèves :

- la journée des langues (25 élèves) au **lycée Max Joséphine** classe de terminale
- animation sur l'Europe en Guyane (52 élèves) auprès de **l'Ecole privée Saint Pierre (Matoury)** classe de CM1
- échange scolaire sur le jeu de carte « jeu de 7 familles de l'Europe » au **collège Maurice Dumesnil de Matoury**
- rencontre scolaire du lycée français de Brasilia (22 élèves) classe de 3ème
- la journée sportive européenne de Morne Coco avec 125 élèves (75 collégiens et 50 lycéens) avec les établissements suivants :

Collège Dumesnil de Matoury / Collège Antoine Sylvère Félix (Macouria) / Collège Réeberg Néron

(Rémire)/ Lycée Léon Gontran Damas (Rémire) / Lycée Félix Eboué (Cayenne)

- Réunions publiques territorialisées:

Des réunions publiques se sont tenues dans le cadre de la préparation des programmes européens 2021-2027. C'est tout le territoire qui a été sillonné, de l'île de Cayenne en passant par les communes de Saint-Laurent, Kourou, Maripasoula et Saint Georges, Matoury.

Leur objectif était de présenter la révision du Diagnostic Territorial Stratégique (DTS) et des travaux préalables à l'élaboration des prochains programmes européens, mais aussi de permettre au public présent d'apporter sa contribution en faisant remonter les différents besoins par territoire. Ces présentations ont également permis de faire un point sur les dynamiques démographiques en Guyane.

- Europe Guyane sur les médias :

Les élections européennes de 2019 ont été une opportunité de valoriser l'Europe. Elles nous ont ouvert l'accès aux différents médias pour parler de l'Europe en générale, de son rôle et ses interventions en Guyane, de la gestion des fonds européens en Guyane et ses problématiques locales ainsi que de l'impact des fonds européens sur le développement du territoire. Des interventions médiatiques autour de l'Europe ont lieu en radio et à la télévision et relayées sur les réseaux sociaux.

- Un apéro débat pour discuter de l'Europe :

Une vingtaine de participants ont assisté à l'Apéro-débat au mois de mai 2019 organisé par le Pôle Affaires Européennes de la CTG, dans un hôtel à Cayenne. Un public diversifié a répondu présent (étudiants, professionnels, entrepreneurs). Ce débat a permis d'échanger sur les fonds disponibles et les grandes orientations de la prochaine programmation autour d'un apéritif.

Entre interrogations du public et axes d'amélioration suggérés par ce dernier, ces échanges conviviaux ont été fructueux pour les deux parties.

- Support de communication Europe-Guyane :

En 2019, il y a eu plus de visibilité

- Site internet : **11 287** visiteurs

- Facebook : **1 435** personnes suivent ce lieu (+115 en 2019)

- YouTube : **54** vidéos (+24 en 2019)

- Instagram : **117** photos (+4 en 2019)

- Twitter : **269** tweets (+18 en 2019)

Les actions à destination des porteurs de projet

189 nouveaux porteurs de projets tous fonds confondus ont été reçus par le PAE en 2019 pour détecter et faire émerger des projets éligibles. Ce nombre ne tient pas compte des échanges téléphoniques et courriels.

25 sessions d'information inter-fonds ont été réalisées suite aux appels à projet (AAP) pour informer les candidats potentiels.

Des publications sur le quotidien France Guyane, sur le site internet europe-guyane, la page Facebook et des vidéos sur la chaîne YouTube ont permis de diffuser les appels à projet et les appels d'offre.

Communication PDR 2019

Les actions à destination du grand public

- **Campagne instagram : Valoriser les projets financés simplement par l'image. Publicité par l'exemple, il s'agit de montrer les succès, les projets aboutis pour inciter des bénéficiaires potentiels. Des visuels créés par le SAC et diffusés tous les deux mois.**
- **Réalisation de films : Faire des bénéficiaires des fonds européens des ambassadeurs pour encourager d'autres à se lancer dans la démarche de demande de subvention. Ces films ont été diffusés en télévision et au cinéma. Ils sont tous disponibles sur You tube et le site internet europeguyane.fr**
- Storytelling : communiquer les résultats prend différentes formes. Le storytelling permet de valoriser le parcours du bénéficiaire dans le cadre de sa demande de subvention mais surtout de l'évolution de son projet. Les story sont disponible sur le site internet et les réseaux sociaux Europe En Guyane

Les actions à destination des porteurs de projet et des partenaires

- Le Diapositif d'Appui au Développement Territorial DADT ; financé par les fonds européens le DADT à travers sa « caravane » a permis à l'équipe SAC de développer la proximité notamment en milieu rural. La caravane a été organisée sur plusieurs jours dans les 5 bassins du territoire guyanais. Le PAE et les partenaires locaux étaient réunis en un même lieu pour accueillir par la population du bassin. Le PAE a ainsi pu sensibiliser et repérer les bénéficiaires potentiels.
- Visites : organisées en interservices, elles permettent aux partenaires notamment de voir les projets financés et échanger avec les bénéficiaires sur leur parcours. Elles sont surtout organisées lors des comités de suivi en présence des membres de la commission européenne et des ministères. Ils peuvent ainsi être confrontés aux difficultés réelles que rencontrent les bénéficiaires.
- Fiches projet : ces fiches valorisent des types de projets sur l'ensemble du territoire. Elles sont utilisées dans le cadre des comités de suivi et de plus en plus pour la communication des partenaires tels que interact, ANCT, et la commission. Sont ciblés en priorités les projets d'envergure ou structurant sur le territoire guyanais.
- Nombre de sessions d'informations AAP : deux types de sessions d'informations AAP sont organisés. La première permet d'exposer les besoins décrits dans le cahier des charges et ce qui est attendu. En fonction du besoin plusieurs réunions peuvent être organisées sur différents bassins. La seconde concerne les personnes retenues dans le cadre de l'AAP pour faire le point sur la suite attendue dans le cadre du processus de subvention.



5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			2,41	18,51	13,02
		2014-2018			0,91	6,99	
		2014-2017			0,40	3,07	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019					93,00
		2014-2018			8,00	8,60	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019			1 030,00	93,81	1 098,00
		2014-2018			1 030,00	93,81	
		2014-2017			251,00	22,86	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	1,50	25,45			5,89
		2014-2018	0,98	16,63	0,98	16,63	
		2014-2017	0,18	3,05	0,18	3,05	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	17 379 099,76	62,60	8 686 568,09	31,29	27 761 899,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 733 062,56	85,98	2 085 646,28	37,89	5 504 899,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			42 974,66	3,02	1 422 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			1 030,00	158,46	650,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	234 721,07	14,80	234 721,07	14,80	1 586 000,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2019			1 660,00	9 222,22	18,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 921 320,74	66,17	4 514 028,27	37,71	11 971 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			7 053 169,18	37,54	18 790 424,24
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			4 514 028,27	37,71	11 971 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			90,00	25,50	353,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			0,00	0,00	1 398 000,00
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019					120,00
M16	O1 - Total des dépenses	2014-2019	4 489 995,39	61,49	1 852 172,47	25,37	7 302 000,00

	publiques						
--	-----------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	0,73	47,02	0,73	47,02	1,55
		2014-2018	0,65	41,87	0,65	41,87	
		2014-2017	0,50	32,20	0,50	32,20	
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,73			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 899 528,70	53,79	3 803 294,46	25,90	14 687 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					436 000,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2019					9,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 722 628,70	44,13	2 254 974,46	21,07	10 701 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			2 254 974,46	21,07	10 701 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 176 900,00	89,49	1 548 320,00	43,61	3 550 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			1 548 320,00	43,61	3 550 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 548 320,00	43,61	3 550 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			44,00	47,31	93,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)	2014-2019			8 623 106,40	44,13	19 539 000,00
		2014-2018					
		2014-2017			6 240 734,79	31,94	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 984 574,75	57,76	8 354 964,97	34,51	24 209 791,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	635 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			0,00	0,00	272,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					290 500,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2019					2,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	9 786 648,42	73,06	4 638 318,59	34,63	13 395 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			6 294 882,00	55,59	11 324 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 121 509,25	49,41	2 211 537,11	51,51	4 293 809,00
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			7,00	70,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 076 417,08	41,96	1 505 109,27	30,42	4 948 482,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 505 109,27	30,42	4 948 482,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					647 000,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019	0,27	7,93	0,27	7,93	3,41	
		2014-2018	0,03	0,88	0,03	0,88		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)	2014-2019				8,00	40,00	20,00
		2014-2018				5,00	25,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 943 506,10	28,32	1 681 056,74	24,49	6 863 708,65	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	891 000,00	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	141 000,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			0,00	0,00	108,00	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					194 700,00	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2019					4,00	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	47 976,00	45,48	6 991,00	6,63	105 482,00	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			16,00	53,33	30,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 895 530,10	33,43	1 674 065,74	29,52	5 670 000,00	
M04	O2 - Total des	2014-2019			2 232 087,65	29,52	7 560 000,00	

	investissements						
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			7,00	35,00	20,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					2 526,65
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2019					174,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			7,41	29,45	25,16	
		2014-2018			7,41	29,45		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				7,41	29,45	25,16
		2014-2018				7,41	29,45	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				7,41	62,82	11,79
		2014-2018				7,41	62,82	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	13 170 306,93	153,72	4 469 599,41	52,17	8 567 771,00	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	88 000,00	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	88 000,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			0,00	0,00	68,00	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					194 700,00	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2019					4,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	110 828,12	55,41	45 383,06	22,69	200 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			50 425,62	22,69	222 222,22	
M04.4	O3 - Nombre	2014-2019			3,00	14,29	21,00	

	d'actions/opérations soutenues						
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	454 269,71	26,63	371 719,25	21,79	1 705 767,29
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			401,63	11,15	3 602,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	685 655,00	48,52	685 655,00	48,52	1 413 222,71
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			20,00	1,03	1 950,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			43,00	4,15	1 036,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	11 739 341,17	245,08	3 362 512,57	70,20	4 790 081,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			0,00	0,00	7 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	180 212,93	102,39	4 329,53	2,46	176 000,00

Domaine prioritaire 5C

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2019					2 100 000,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					2 584 720,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					1 884 720,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019					2 100 000,00
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			0,00	0,00	1,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019					1,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					700 000,00

Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2019					0,01
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			82 550,46	7,65	1 079 545,40
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	40 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019					44 444,44
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			0,00	0,00	4,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					730 000,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					730 000,00
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019					393,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			82 550,46	26,67	309 545,40
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			371,00	180,10	206,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019					35,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				98,19	110,66	88,73
		2014-2018				98,19	110,66	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				98,19	110,66	88,73
		2014-2018				98,19	110,66	
		2014-2017				98,19	110,66	
		2014-2016				98,19	110,66	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	18 523 795,60	22,24	8 641 943,16	10,37	83 305 411,76	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	14 074 578,27	20,13	5 815 942,94	8,32	69 928 411,76	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			4,00	25,00	16,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			15 499,00	13,71	113 055,00	
M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			24,00	24,00	100,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 449 217,33	33,26	2 826 000,22	21,13	13 377 000,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2019			83 000,00	110,67	75 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action	2014-2019			5,00	100,00	5,00	

	locale sélectionnés						
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			295 667,75	98,56	300 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 509 652,71	15,62	9 667 000,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					645 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 020 679,76	36,91	2 765 000,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	29-09-2020	Résumé à l'intention des citoyens	Ares(2021)4195072	3808194812	Résumé à l'intention des citoyens	28-06-2021	n0020pi2
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003	Annexe financière (systèmes)	25-06-2021		Ares(2021)4195072	3418678872	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP003_fr.pdf	28-06-2021	n0020pi2

